

<p><b>D 23-102b</b> (annule et remplace D23-102 cause erreur de transcription)</p> <p><b>ACCORD POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION « VOILES LIBRES PAYS D'AUGE » - SECTION LE HAK.</b></p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, dix-neuf décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain GOSSELIN, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Olivier COLIN informe les membres du conseil municipal du projet présenté par l'association « VOILES LIBRES PAYS D'AUGE » section HAK, en vue d'installer un bungalow sur le domaine public maritime en bordure du Drochon à hauteur du poste de secours n° 2, lequel sera composé de 2 parties :

- 1 partie qui sera ouverte au public à l'extérieur avec environ 5 cabines sanitaires et que la mairie reprendra à sa charge financièrement ;
- 1 partie (très majoritaire) exclusivement destinée à l'association « VOILES LIBRES PAYS D'AUGE » et à ses membres.

Après accord avec la signature d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) avec la DDTM, et signature d'une convention entre la mairie et l'association « VOILES LIBRES PAYS D'AUGE » section HAK, le bâtiment restera sur place toute l'année.

Les 2 parties du bâtiment seront bien distinctes avec des accès séparés : une ouverte au public, l'autre réservée à l'association et à ses membres.

Nous prévoyons que ce soit l'association « VOILES LIBRES PAYS D'AUGE » section HAK qui installe le bungalow et l'objet de la présente délibération est d'accorder une subvention d'investissement exceptionnelle de 30 000 euros pour leur permettre de réaliser leur projet, sous réserve que l'opération se déroule comme prévu.

Une ligne budgétaire correspondante devra être prévue au budget primitif 2024 – section investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'attribuer une subvention d'investissement exceptionnelle de 30 000 euros à l'association « VOILES LIBRES PAYS D'AUGE » section HAK aux conditions indiquées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN  
Maire

014-21 14 03 38 1 - 20240130 - D23-102b-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2024  
Date de réception préfecture : 30/01/2024